CHARTE GRAPHIQUE

ÉDITION N°1 - FEVRIER 2020

OCEAN FIFTY

BLOC-MARQUE

OCEAN FIFTY





BLOC MARQUE NEUTRE
UTILISATION PAR DÉFAUT : NOIR 75%

ÉDITION N°1 - FEVRIER 2020

CHARTE GRAPHIQUE

Règles d'utilisation du logotype OCEAN FIFTY

COULEURS

OCEAN FIFTY

UTILISATION PRIVILÉGIÉE EN BLANC SUR FOND SOMBRE

UTILISATION MONOCHROME GRIS

PANTONE	**COOL GRAY 9C**
CMJN / QUADRI	**0 / 0 / 0 / 75 %**
RVB	**R 100 / V 100 / B 99**
HEXA	**# 646463**

COULEURS SECONDAIRES

OCEAN FIFTY

COULEURS D'ACCOMPAGNEMENT DU LOGO



CMJN / QUADRI	**100 / 75 / 0 / 70 %**
RVB	**R 4 / V 27 / B 68**
HEXA	**# 041b44**



CMJN / QUADRI	**0 / 21 / 100 / 0 %**
RVB	**R 255 / V 202 / B 0**
HEXA	**# ffca00**

Ces couleurs sont destinées aux aplats et éléments graphiques d'accompagnement du logo « OCEAN FIFTY». Elles ne peuvent en aucun cas être utilisées pour la teinte du logo lui-même qui doit, par défaut, être blanc ou gris si fond clair.

ESPACES PROTÉGÉS ET TAILLES MINIMALES

OCEAN FIFTY

ÉDITION N°1 - FEVRIER 2020

CHARTE GRAPHIQUE

Règles d'utilisation du logotype OCEAN FIFTY

ESPACES PROTÉGÉS ET TAILLES MINIMALES



Une zone de protection est définie autour du bloc-marque, afin de garantir l'intégrité et la lisibilité de ce dernier.

L'espace de protection est égal à la hauteur du « O » de « OCEAN FIFTY ».

Il est évident que le bloc-marque ne peut être déformé, ni horizontalement, ni verticalement et qu'aucun élément interne, ni aucune couleur ne peuvent être retirés ou ajoutés.

APPLICATION SUR FONDS DE COULEURS

OCEAN FIFTY



Toujours respecter un **CONTRASTE IMPORTANT**
entre le bloc et la couleur d'arrière plan



APPLICATION SUR FONDS IMAGES

OCEAN FIFTY

EXEMPLES







ÉDITION N°1 - FEVRIER 2020

CHARTE GRAPHIQUE

Règles d'utilisation du logotype OCEAN FIFTY

APPLICATION GRAND-VOILE

OCEAN FIFTY

APPLICATION GRAND-VOILE



Horizontalement centré dans la voile.

Le logo doit impérativement être horizontale. Il ne peut suivre l'angle du mât.

APPLICATION PAVILLONS & TEXTILES

OCEAN FIFTY

ÉDITION N°1 - FEVRIER 2020
CHARTE GRAPHIQUE
Règles d'utilisation du logotype OCEAN FIFTY

ESPACES PROTÉGÉS ET TAILLES MINIMALES





La zone de protection s'applique égalemment aux pavillons et aux textiles.

L'espace de protection est égal à la hauteur du « O » de « OCEAN FIFTY ».

Cet espace doit être superieure ou égale à sa valeur par défaut.

Il est évident que le bloc-marque ne peut être déformé, ni horizontalement, ni verticalement et qu'aucun élément interne, ni aucune couleur ne peuvent être retirés ou ajoutés.

APPLICATION PAVILLONS & TEXTILES

OCEAN FIFTY



OCEAN FIFTY

OCEAN FIFTY



OCEAN FIFTY



Vincent Olivaud - *www olivaud com*